Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

Assainissement collectif : Secteur DSP

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 5
1.5. Volumes facturés 6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 16
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 16
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 17

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 17
2.1. Modalités de tarification 17
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 21
2.3. Recettes 25

3. Indicateurs de performance 26
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 26
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 27
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 29
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 30
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 30
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 30

4. Financement des investissements 32
4.1. Montants financiers 32
4.2. Etat de la dette du service 32
4.3. Amortissements 32
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 33
4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 34

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 35
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 35
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 35

6. Tableau récapitulatif des indicateurs 36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**

☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : secteur DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billom, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Espirat, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur-sur-Allier, Pont-du-Château, Pérignat es Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous) ☐ Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bouzel	2010
Chas	04/09/2019
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Espirat	18/11/2005
Lempdes	06/09/2007
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Martres d'Artière	04/06/2008
Mur sur Allier	06/06/2007 (Mezel) – 09/12/2009 (Dallet)
Pont du Château	27/02/2009
Pérignat-Es-Allier	29/10/2007
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Saint Julien de Coppel	21/02/2018
Vassel	2005
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019 ☐ Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 02/10/2022

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	- Fonctionnement, surveillance et entretien des installations - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service - La continuité du service avec un service d'astreinte 24h/24
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des collecteurs, postes de refoulement, station de traitement des eaux usées
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des équipements électromécaniques
Prestations particulières	- Curage hydrodynamique - Traitement des boues

1.3. Estimation de la population desservir (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 41 900 habitants au 31/12/2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2021	Population desservie (valeur arrondie)
Billom	1,75	2 734	4 785
Bouzel	2,21	316	698
Chas	1,89	199	376
Chauriat	2,04	857	1 748
Chavaroux	2,19	221	484
Espirat	2,01	216	434
Dallet (Mur sur Allier)	2,03	715	1 451
Lempdes	2,10	4 255	8 935
Lussat	2,04	450	918
Malintrat	2,20	523	1 151
Martres d'Artière	2,31	902	2 084
Mezel (Mur sur Allier)	2,12	935	1 982
Pont du Château	1,90	5 771	10 965
Pérignat-Es-Allier	2,22	651	1 445
Saint Bonnet Les Allier	2,34	178	417
Saint Julien de Coppel	2,48	302	749
Vassel	2,03	136	276
Vertaizon	1,91	1 572	3 003
Total		**20 933**	**41 900**

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonné en assainissement collectif.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 20 933 abonnés au 31/12/2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 29/09/2022

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Billom	2 706	2 734	**1,03%**
Bouzel	315	316	**0,32%**
Chas	200	199	**- 0,50%**
Chauriat	827	857	**3,63%**
Chavaroux	218	221	**1,37%**
Espirat	210	216	**0,47%**
Lempdes	4 164	4 255	**2,18%**
Lussat	439	450	**2,50%**
Malintrat	516	523	**1,35%**
Martres d'Artière	871	902	**3,56%**
Mur sur Allier	1 606	1 650	**2,74%**
Pont-du-Château	5 534	5 771	**4,28%**
Pérignat-Es-Allier	623	651	**4,50%**
Saint-Bonnet-lès-Allier	178	178	**0,00%**
Saint Julien de Coppel	299	302	**1,00%**
Vassel	133	136	**2,25%**
Vertaizon	1 496	1 572	**5,08%**
Total	**20 335**	**20 933**	**2,94%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 21 901.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,43 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,00 habitants /abonné au 31/12/2021.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1 723 533	1 823 613	+ 5,81
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total des volumes facturés aux abonnés	**1 723 533**	**1 823 613**	**+ 5,81**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 06/10/2022

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés depuis…	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³
Import boues extérieures de STEU :	
Artonne	17,00
Chamat	34,00
Chas	70,00
Espirat	53,00
Joze	153,00
Les Ancizes	50,00
Luzillat	34,00
Ravel	68,00
St Agoulin	45,00
St Bonnet Près Orcival	24,00
St Dier d'Auvergne	17,00
St Genès du Retz	34,00
St Ignat	17,00
St Ours Les Roches	3,00
St Priest Bramefant	17,00
Thuret	68,00
Vitrac	12,00
Youx	11,00
Sous total Import boues extérieures de STEU	**727,00**
Sous total Import de matières de vidange	**209,00**
Total des volumes importés	**936,00**

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2021 (4 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert

Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 98,38 km de réseau unitaire hors branchements,
- 236,93 km de réseau d'eaux usées strictes hors branchements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 29/09/2022

Soit un linéaire de 335,31 km de réseau de collecte et de transfert dont 29,3% de type unitaire ;

- 15,91 km de conduite de refoulement,

Soit un linéaire total de 351,22 km de réseau de collecte, de transfert et de refoulement ;

- 7 301 regards de visites,
- 6 460 regards de branchements,
- 32 surverses,
- 164 déversoirs d'orage,
- 11 dessableurs,
- 26 postes de refoulement,
- 1 ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie de 2 500 m² de stockage et situé à la station d'épuration des Madeleines à Pont du Château.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

- STEU des Madeleines à Pont du Château d'une capacité de 30 000 EH,
- STEU des Varennes à Billom d'une capacité de 5 000 EH,
- STEU du Bourg de Bouzel d'une capacité de 600 EH,
- STEU du Bourg de Chas d'une capacité de 213 EH,
- STEU du Bourg d'Espirat d'une capacité de 500 EH,
- STEU St Julien de Coppel d'une capacité de 900 EH,
- STEU du Bourg de Vassel d'une capacité de 400 EH,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°1 des Madeleines

Code Sandre de la station : 0463284S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/2005
Commune d'implantation	Pont-du-Château (63284)
Lieu-dit	Les Madeleines
Capacité nominale STEU en EH (1)	30 000
Nombre d'abonnés raccordés	16 379
Nombre d'habitants raccordés	33 161
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	6 000

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du 19/06/2012 et arrêté national du 22/06/2007			
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	L'Allier		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	24	☐ et	☒ ou	94
DCO	125	☐ et	☒ ou	80
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL	15	☐ et	☒ ou	70
NTK		☐ et	☐ ou	
Ph		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	85

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	4	98	30	95	7	97	12,4	82	0,5	93

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°2 des Varennes à Billom
Code Sandre de la station : 0463040S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	17/11/2008
Commune d'implantation	Billom (63040)
Lieu-dit	La Guelle
Capacité nominale STEU en EH [1]	5 000
Nombre d'abonnés raccordés	2 734
Nombre d'habitants raccordés	4 735
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	2 213

Prescriptions de rejet					
Soumise à	☒ Autorisation en date du 18/07/2007				
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de l'Angaud			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO5	25	☐ et	☒ ou	91	
DCO	125	☐ et	☒ ou	78	
MES	35	☐ et	☒ ou	92	
NGL	10	☐ et	☒ ou	91	
Pt	1,5	☐ et	☒ ou	92	

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	3	99	27	94	5	98	8,6	85	0,8	87

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique. [2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les seuils fixés ont été respectés pour l'ensemble des paramètres ainsi que pour le phosphore soit en termes de concentration ou de rendement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°3 du Bourg de Bouzel

Code Sandre de la station : 0463049S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	28/04/2003
Commune d'implantation	Bouzel (63049)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	600
Nombre d'abonnés raccordés	316
Nombre d'habitants raccordés	698
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	90

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Arrêté du 21/07/2015			
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Fossé puis le Jauron		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	15	93	58	84	4	97	-	-	-	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°4 du Bourg de Chas

Code Sandre de la station : 0463096S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/08/1993
Commune d'implantation	Chas (63096)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	213
Nombre d'abonnés raccordés	199
Nombre d'habitants raccordés	316
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	42

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Arrêté du 21/07/2015			
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Bourbon puis le Jauron		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	18	90	74	79	28	77	-	-	-	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°5 du Bourg d'Espirat

Code Sandre de la station : 0463154S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/05/1993
Commune d'implantation	Espirat (63154)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	500
Nombre d'abonnés raccordés	216
Nombre d'habitants raccordés	434
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Arrêté du 21/07/2015			
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Jauron		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	46	78	167	64	67	71	-	-	-	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°6 St Julien de Coppel

Code Sandre de la station : 0463368S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	04/09/2007
Commune d'implantation	Saint-Julien-de-Coppel (63368)
Lieu-dit	Contournat
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	900
Nombre d'abonnés raccordés	302
Nombre d'habitants raccordés	749
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	135

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Arrêté du 21/07/2015			
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Ranquet		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	8	95	57	81	10	86				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

STEU N°7 du Bourg de Vassel

Code Sandre de la station : 0463445S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	25/04/2018
Commune d'implantation	Vassel (63445)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	400
Nombre d'abonnés raccordés	136
Nombre d'habitants raccordés	278
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Arrêté du 21/07/2015			
Milieu récepteur de rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Fossé puis le Jauron		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50

Charges rejetées pas l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité (Oui/Non)	DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui	11	97	73	89	8	95	-	-	-	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 04/10/2022

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2020 en tMS**	**Exercice 2021 en tMS**
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	630,71	542,65
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	81,50	62,90
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	0,73	2,82
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	0,29	2,04
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	**713,23**	**610,41**

Commentaire :
Les boues produites par l'agglomération d'assainissement de Pont du Château représentent 523,15 tMS en 2021.
D'autre part, la station des Madeleines reçoit des boues de stations extérieures au syndicat. La production de ces boues représente 19,5 tMS. Le volume global de boues produites sur l'année 2021 est donc de 542,65 tMS (523,15 tMS + 19,5 tMS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2020 en tMS**	**Exercice 2021 en tMS**
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	420,00	576,00
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	81,50	62,90
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	0	0,00
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	0,73	2,82
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	0,29	2,04
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	**502,52**	**643,76**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	**Au 01/01/2022**
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-
Redevances assainissement collectif	Voir les tableaux ci-dessous	

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Billom, Chadriat, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Vassel, Vertaizon.		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00 €	11,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
		0,65 €	0,65 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00 €	11,46 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
		0,57453 €	0,5986 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) HT	0,15 €/m^3	0,16 €/m^3

Tarifs Bouzel		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m^3	1,00	0,65
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m^3	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m^3	0,15	0,16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Tarifs CHAS		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,54	0,65
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m³	0,15	0,16

Tarifs Espirat		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,20	0,35
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)[2]	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m³	0,15	0,16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Tarifs Pérignat sur Allier		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (part SIAREC)		11,00
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³ (part SIVOM ALBARET)	1,59	1,59
	Prix au m³ (part SIAREC)	0,30	0,20
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	0,1003	0,10455
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m^3	0,15	0,16

Tarifs Saint Julien de Coppel		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	1,55	0,65
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m^3	0,15	0,16

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

- Délibération du 22/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2022

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type Billom, Chauriat, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Vassel, Vertaizon.	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	78,00	78,00	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	89,00	89,00	0,00%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	18,69	19,15	2,43%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	36,69	38,35	4,51%
Total	**205,63**	**210,64**	**2,43%**
Prix TTC au m^3	**1,71**	**1,75**	**2,43%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Facture type Bouzel	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	120,00	78,00	-35,00%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	131,00	89,00	-32,06%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	22,89	19,15	-16,35%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	40,89	38,35	-6,22%
Total	**251,83**	**210,64**	**-16,35%**
Prix TTC au m^3	**2,10**	**1,75**	**-16,35%**

Facture type CHAS	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	64,80	78,00	20,37%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	75,80	89,00	17,41%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	17,37	19,15	10,21%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	35,37	38,35	8,40%
Total	**191,11**	**210,64**	**10,21%**
Prix TTC au m^3	**1,59**	**1,75**	**10,21%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Facture type Espirat	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	24,00	42,00	75,00%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	35,00	53,00	51,43%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	13,29	15,55	17,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	31,29	34,75	11,04%
Total	**146,23**	**171,04**	**16,96%**
Prix TTC au m^3	**1,22**	**1,42**	**16,96%**

Facture type Pérignat sur Allier	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	-	11,00	-
Part proportionnelle	226,80	214,80	-5,29%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	226,80	225,80	-0,44%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	12,04	12,55	4,23%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	23,04	24,01	4,21%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	26,78	26,90	0,44%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	44,78	46,10	2,94%
Total	**294,62**	**295,91**	**0,44%**
Prix TTC au m^3	**2,45**	**2,46**	**0,44%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Facture type Saint Julien de Coppel	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	186,00	78,00	-58,06%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	197,00	89,00	-54,82%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,18%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,66%
TVA	29,49	19,15	-35,07%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	47,49	38,35	-19,25%
Total	**324,43**	**210,64**	**-35,07%**
Prix TTC au m^3	**2,70**	**1,75**	**-35,07%**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m^3	Prix au 01/01/2022 en €/m^3
Billom	1,71	1,75
Bouzel	2,10	1,75
Chas	1,59	1,75
Chauriat	1,71	1,75
Chavaroux	1,71	1,75
Espirat	1,22	1,42
Lempdes	1,71	1,75
Les Martres-d'Artière	1,71	1,75
Lussat	1,71	1,75
Malintrat	1,71	1,75
Mur-sur-Allier	1,71	1,75
Pérignat sur Allier	2,45	2,46
Pont-du-Château	1,71	1,75
Saint-Bonnet-lès-Allier	1,71	1,75
Saint Julien de Coppel	2,70	1,75
Vassel	1,71	1,75
Vertaizon	1,71	1,75

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet du 29/09/2022

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- x semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	1 129 554,93	923 346,01	-18,25
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	192 090,00	125 750,00	-34,54
Recette contrôle de raccordement	10 140,00	15 000,00	47,93
Recette pour boues importées, location terrain, vente eau industrielle	6 400,00	3 509,50	-45,16
Total des recettes	**1 338 184,93**	**1 067 605,51**	**-20,22**

Commentaire :

Pour 2021, le reversement de l'acompte du 31/12/2021 d'un montant de 240 710,03 € par l'exploitant a été intégré sur l'exercice comptable 2022 du SIAREC.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement régularisation	1 264 303,08	1 163 887,00	- 7,94
Recettes pour boues importées	3 424,00	(non communiqué)	-
Utilisation du renouvellement programmé	73 272,00	36 650,00	- 49,98
Total des recettes	**1 340 999,08**	**1 200 537,00**	**-10,47**

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 2 360 774,96 €.

Calculé comme suit :

1 823 613 m^3 (volumes facturés) x 0,15 € (redevance de modernisation des réseaux de collecte) + 1 163 887,00 € (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 923 346,01€ (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, 20 933 abonnés sont desservis pour 21 901 abonnés potentiels. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **95,58 %.**

	2020	2021
	Taux de desserte en %	
Billom	90,63	95,58%
Bouzel	81,56	
Chas	97,56	
Chauriat	89,58	
Chavaroux	81,11	
Espirat	94,45	
Dallet (Mur sur Allier)	83,56	
Lempdes	88,45	
Lussat	87,40	
Malintrat	88,75	
Martres d'Artière	93,28	
Mezel (Mur sur Allier)	91,66	
Pérignat-sur-Allier	96,97	
Pont-du-Château	99,16	
Saint-Bonnet-lès-Allier	90,00	
Saint Julien de Coppel	98,03	
Vassel	89,33	
Vertaizon	96,07	
TOTAL		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 29/09/2022

Commentaire :

Actuellement, les parcelles constructibles dans les PLU ont une superficie inférieure à 700 m². Nous avons pris comme base une superficie de terrain constructible de 400 m² pour calculer le taux de desserte 2021. Les surfaces constructibles ont été réactualisées avec les données des PLU et PLUi.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		66%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	86%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	-	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**39**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 39 pour l'exercice 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2022

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	**Conformité exercice 2020 0 ou 100**	**Conformité exercice 2021 0 ou 100**
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 850,0	100	100
STEU des Varennes de Billom	291,0	100	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 0[illegible]

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2020	**Conformité exercice 2020 0 ou 100**	**Conformité exercice 2021 0 ou 100**
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 850,0	100	100
STEU des Varennes de Billom	291,0	100	100

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2020	**Conformité exercice 2020 0 ou 100**	**Conformité exercice 2021 0 ou 100**
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 850,0	100	100
STEU des Varennes de Billom	291,0	100	0

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	576,00
	☐ Non conforme	-
Compostage	☒ Conforme	62,90
	☐ Non conforme	-
Incinération	☐ Conforme	-
	☐ Non conforme	-
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	4,86
	☐ Non conforme	-
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		643,76

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers en € TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	935 244,61	974 916,80
Montants des subventions en €	656 951,06	284 191,40

4.2 Etat de la dette du service

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31/12/N (montant restant dû en €)		692 825,55	1 224 764,18
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	374 091,87	153 892,53
	en intérêts	44 137,87	11 563,51

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 977 061,02 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 0

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnel des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Etude capacitaire de la STEU des Madeleines à Pont du Château	26 616,00
Etude diagnostique et schéma directeur de l'agglomération de Pont du Château	360 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard de la République à Billom	400 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Cohalion à Billom	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Voûtes à Billom	130 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du Fort à Chas	65 000,00
Extension du réseau d'assainissement rue du Château d'Eau à Lempdes	30 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement rue Fernand Raynaud à Lempdes	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Milan, rue Fernand Forest, rue de Fangeas à Lempdes	500 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement avenue de la Joselle à Malintrat	120 000,00
Extension du Chemin de Machal à Dallet (Mur sur Allier)	20 000,00
Mise en séparatif du réseau de l'avenue de Riom à Pont du Château	500 000,00
Mise en séparatif du village de Contournat à Saint Julien de Coppel	500 000,00
Réhabilitation rue des Noyers (D4) à Vertaizon	25 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2022

4.5 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Automatisation de la vanne d'entrée et son remplacement PR la Marine à Pont du Château	2022	10 000,00
Mise en pression de l'armoire électrique du local de traitement de boue de la STEU des Madeleines à Pont du Château	2022	10 000,00
Etude capacitaire de la STEU des Madeleines à Pont du Château	2022	26 616,00
Etude diagnostique et schéma directeur de l'agglomération de Pont du Château	2022	360 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard de la République à Billom	2022	400 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Cohalion à Billom	2022	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Voûtes à Billom	2022	130 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du Fort à Chas	2022	65 000,00
Extension du réseau d'assainissement rue du Château d'Eau à Lempdes	2022	30 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement rue Fernand Raynaud à Lempdes	2022	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Milan, rue Fernand Forest, rue de Fangeas à Lempdes	2022	500 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement avenue de la Joselle à Malintrat	2022	120 000,00
Extension du Chemin de Machal à Dallet (Mur sur Allier)	2022	20 000,00
Mise en séparatif du réseau de l'avenue de Riom à Pont du Château	2022	500 000,00
Mise en séparatif du village de Contournat à Saint Julien de Coppel	2022	500 000,00
Réhabilitation rue des Noyers (D4) à Vertaizon	2022	25 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 04/10/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**
ETAT NEANT	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20220929-04CS290922-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 04/10/2022

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 900
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	610,40
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,75
	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³] Espirat	1,42
	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³] Pérignat sur Allier	2,46
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,58 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Pont du Château)	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Billom)	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0